

EXPLOITATIONS FORESTIERES

(CP 125.01)

Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur pour la période avril-juin 2024. Les salaires sont indexés de 0,95%. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

1. SALAIRE HORAIRE		
	Non qualifié	13,21 €
Cas exceptionnel et à la demande	Spécialisés	14,32 €
	O.T.R.	14,32 €
	R.G.P.T.	1,55 €

Sécurité d'existence		8,14 €
----------------------	--	--------

2. FEUILLUS		
A. Abattage		€/ m²
1. Toutes essences (m ³)	40//89	4,54 €
	90 et plus	3,73 €
2. Peupliers (m ³)	< 120 cm	4,44 €
	120/179	2,57 €
	180 et plus	2,16 €
	Toutes catégories	2,61 €
B. Découpe et mise en tas sans chargement		
1. Houppier, baliveaux et taillis 1m et 1,15 m		10,75 €
2. Houppier peuplier 2 m		10,22 €
3. Houppier et baliveaux (bois dur) 2m		8,27 €
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1 m)		8,27 € /sterre
5. Découpe de grumes de peuplier avec aide mécanisée		0,87 €/m2

3. RESINEUX		
A. Abattage		
1. Toutes essences, bois non écorcés en éclaircies (sauf pin)		
	Catégories à la finition €/m ³	Abattage devant ébrancheuse €/m ³
30 et moins	29,02 €	3,26 €
31 / 40	18,62 €	3,26 €
41 / 50	12,42 €	2,50 €
51 / 60	9,51 €	2,50 €
61 / 70	9,10 €	2,50 €
71 / 119	8,27 €	2,03 €
120 et plus	6,63 €	1,60 €
<i>Pour pelage forestièrement + 20 %</i>		
2. Pin sylvestre €/m ³		
40 / 69		7,44 €
70 / 89		6,24 €
90 et plus		4,13 €
B. Découpe normale		
1. Tronques de sciage		
	En forêt €/m ³	Sur chantier €/m ³
60 / 89	1,08 €	0,70 €
90 et plus	0,70 €	0,46 €
2. Baliveaux		
Résineux 40/80 (€/m ³)		7,44 €
Sur chantier (€/m ³)		12,42 €